

Questions orales

En effet, les sociétés de la Couronne et le ministère ne peuvent, avec leur budget actuel, faire le travail souhaité par le ministre. Il va falloir leur donner les moyens nécessaires pour le faire.

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

LE PROJET DE LOI MODIFICATIF—ON DEMANDE LA
SUPPRESSION DE LA DISPOSITION RELATIVE À LA
RÉCUPÉRATION DES FRAIS

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, à titre de membre du comité des transports qui avait des instances à faire au sujet du projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, j'ai rencontré d'autres personnes et notamment mon collègue de Québec-Est (M. Tremblay), et j'ai entendu parler des inquiétudes suscitées par le principe de la récupération des frais dont il est question à l'article 4 de ce projet de loi.

Conformément à l'esprit du gouvernement progressiste conservateur actuel qui prône de consulter les Canadiens avant d'apporter des modifications importantes à certaines lois fédérales, je demanderais au ministre des Transports (M. Crosbie) et à son gouvernement de renoncer à l'article 4 du projet de loi C-75 et de discuter plus en détail la question des droits d'utilisation avec les personnes concernées.

A titre de vice-président du comité permanent des transports et à titre de député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, je suis convaincu que le projet de loi C-75 est important et en fait essentiel, mais que l'article 4 doit faire l'objet d'une consultation plus poussée.

J'ose espérer que le ministre des Transports ne considérera pas ma recommandation comme une critique à l'égard du projet de loi C-75; je recommande en effet de supprimer l'article 4 du projet de loi C-75 en attendant que l'on tienne des consultations.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ADMINISTRATION

LA DÉMISSION DE L'EX-MINISTRE D'ÉTAT AUX TRANSPORTS—
L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi le premier ministre avait-il dissimulé pendant trois jours le fait qu'un conflit d'intérêts avait

été le facteur déterminant dans la démission du ministre d'État (Transports)? Pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais le chef de l'Opposition se trompe avec une déclaration semblable.

[Traduction]

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE SUR LE CODE D'ÉTHIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne nous a pas dit pour quelles raisons le ministre avait démissionné et il a laissé entendre qu'il avait réglé la question en plaçant cette affaire entre les mains de la GRC. Hier, le vice-premier ministre a reconnu, en répondant à notre collègue d'Oshawa, qu'il y avait eu un conflit d'intérêts.

Je voudrais citer un extrait de la lettre ouverte que le premier ministre a adressée aux députés le 9 septembre 1985 au sujet de son code sur les conflits d'intérêts. Voici les propres paroles du premier ministre, monsieur le Président:

«Nulle part dans ce Code ne prévoit-on d'organisme quasi indépendant sur qui le gouvernement pourrait se décharger de ses responsabilités. Vous n'y trouverez rien non plus qui nous relève, mes collègues et moi-même, de l'obligation d'exercer notre jugement.

Lorsqu'il s'agit d'un conflit d'intérêts, cela regarde non pas la GRC, mais le premier ministre. Pourquoi ne fait-il pas une déclaration à la Chambre et n'ouvre-t-il pas une enquête publique sur toute cette affaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai immédiatement transmis à la police tous les renseignements qui m'avaient été communiqués et j'ai demandé une enquête.

Si le député fait allusion à ce que le vice-premier ministre a déclaré hier au sujet d'un conflit d'intérêts éventuel, en attendant que toute la lumière soit faite sur cette affaire, je pense avoir réglé cette question de façon définitive en demandant et en obtenant la démission du ministre.

Quant au troisième point que le député a soulevé, je pensais y avoir répondu, mais je me ferais un plaisir de fournir davantage d'éclaircissements s'il a des questions à poser.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Quelle est la situation, monsieur le Président? Nous avons un ministre et maintenant la femme d'un ministre, un organisateur en chef du parti conservateur, le président d'une association conservatrice de circonscription, un sénateur fraîchement nommé, de l'argent qui a disparu, des fuites provenant du cabinet et une fiducie sans droit de regard parfaitement bidon. Quand les allégations portées devant la Chambre seront-elles suffisantes pour justifier la tenue d'une enquête publique et quand le premier ministre acceptera-t-il d'en ouvrir une?